

## Avenant n°2 à l'arrêté constitutif de la régie de recettes

Le Maire,

**Vu** la délibération du conseil municipal, en date du 26 Mars 2021, autorisant le maire à créer un avenant n°2 à l'arrêté constitutif de la régie de recettes du 11 Juillet 2013 ;

**ARRETE**

La modification de l'Article 3 ;

**Article 3** – La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : recette de location de la salle communale ;
- 2° : recette de location de barnum ;
- 3° : recette de location du gîte.

Fait à Gouy les Groseillers, le 16 Avril 2021  
Le Maire,

Luc VENTRE

